AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0640
FR0000054322-FS0299

11 avril 2025

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

CIBOX INTER@CTIVE

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 10 avril 2025, M. Georges Paul Lèbre a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 9 avril 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société CIBOX INTER@CTIVE[1] et détenir individuellement 10 441 369 actions CIBOX INTER@CTIVE représentant 15 320 238 droits de vote, soit 3,43% du capital et 4,86% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société CIBOX INTER@CTIVE.

A cette occasion, le concert composé de M. Georges Paul Lèbre, M. Ming-Lun Sung et M. Laurent Balian n'a franchi aucun seuil et détient, au 9 avril 2025, 39 099 318 actions CIBOX INTER@CTIVE représentant 48 832 836 droits de vote, soit 12,86% du capital et 15,49% des droits de vote, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Ming-Lun Sung	16 017 149	5,27	20 871 798	6,62
Georges Paul Lèbre	10 441 369	3,43	15 320 238	4,86
Laurent Balian	12 640 800	4,16	12 640 800	4,01
Total concert	**39 099 318**	**12,86**	**48 832 836**	**15,49**

[1] Société transférée sur Euronext Growth Paris le 30 septembre 2022.
[2] Sur la base d'un capital composé de 304 006 363 actions représentant 315 178 062 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.